

#### Article 1<sup>er</sup> – Objet

Les présentes conditions générales de vente (« Conditions Générales de Vente » ou « Conditions » ou « CGV ») s'appliquent à toutes les ventes conclues avec la société Domaine de Crécy, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 812 840 247, située Route de Guérard 77580 Crécy-la-Chapelle, téléphone 01 64 75 34 44, fax 01 64 75 34 45, email info@domainedecrecy.com (le « Vendeur »).

Le Vendeur propose des prestations de service dans le domaine de l'hôtellerie, de la restauration et des événements et/ou séjours golfsiques. Toute vente avec le Vendeur emporte acceptation par le Client des présentes CGV.

#### Article 2 – Client

Le Vendeur propose contre facturation des prestations de service à des personnes physiques ou morales (le « Client »).

Le Client doit fournir son nom, son adresse postale, son adresse email et son numéro de téléphone.

Il déclare avoir la capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes Conditions.

#### Article 3 - Formation du contrat de vente

Le Vendeur établit une proposition commerciale à l'attention du Client, en fonction des besoins définis par ce dernier.

Dès lors que le Client a validé la proposition commerciale établie par le Vendeur, le contrat de vente est définitivement formé.

La formation du contrat de vente suppose la prise de connaissance par le Client des présentes CGV, et entraîne l'acceptation irrévocable et sans réserve des Conditions par le Client.

#### Article 4 - Modalités de paiement

Les paiements sont entendus TTC et en euros.

A validation de la proposition commerciale par le Client, ce dernier doit régler sans délai 50% du montant total TTC figurant sur la proposition commerciale. En cas de non-paiement par le Client de cette somme, le contrat de vente sera annulé.

Au plus tard 15 jours avant la date de livraison de la prestation, le Client devra régler le solde restant dû. En cas de non-paiement par le Client de cette somme, le Vendeur se réserve le droit de refuser la livraison de la prestation.

Le Client effectue le règlement des sommes indiquées ci-avant par carte bancaire (Visa, Master Card), par virement bancaire ou par chèque auprès du Vendeur.

En cas d'incident de paiement, le Vendeur en fait état dans les meilleurs délais au Client qui dispose alors de 48 heures pour régularisation.

Au cas où le Client ne procède pas à une telle régularisation, le Vendeur se réserve le droit de refuser la livraison de la prestation : une pareille annulation de la livraison n'entraînera pas le remboursement au Client de l'acompte de 50% versés au moment de la validation de la proposition commerciale.

#### Article 5 - Hébergement

La liste nominative des personnes hébergées dans le cadre de la prestation réservée doit être communiquée au plus tard 15 jours avant leur arrivée.

Le Client est responsable des agissements et dégradations commis par les personnes hébergées dont il aura communiqué le nom. Par conséquent, toute dégradation donnera lieu à une facturation complémentaire du Vendeur à l'attention du Client.

#### Article 6 - Choix des prestations de restauration

Le choix des menus à servir dans le cadre de la prestation réservée doit être communiqué par le Client au Vendeur au plus tard 15 jours avant la date prévue de livraison de la prestation.

#### Article 7 - Extras

Tout extra non prévu à la proposition commerciale consommé lors de la prestation par le Client ou une personne invitée par ce dernier devra être validé par le Client. Cela donnera lieu à facturation complémentaire du Client.

#### Article 8 - Modification

Le Client dispose de la possibilité de demander la modification de la quantité d'unités commandées figurant à la proposition commerciale validée, au plus tard 15 jours avant la livraison prévue de la prestation. Si le Vendeur en est d'accord, cette modification donnera lieu à une nouvelle facturation, qu'elle soit à la hausse ou la baisse selon la modification des quantité commandées.

Au plus tard 15 jours avant la date de livraison de la prestation, le Client devra confirmer la quantité d'unités commandées auprès du Vendeur, telle que figurant à la proposition commerciale validée.

Si le Client sollicite auprès du Vendeur une modification à la baisse des quantités d'unités par rapport à ce qui est prévu à la proposition commerciale, moins de 15 jours avant la date prévue de livraison de la prestation, la facturation demeurera toutefois identique.

Si le Client sollicite auprès du Vendeur une modification à la hausse des quantités d'unités par rapport à ce qui est prévu à la proposition commerciale, moins de 15 jours avant la date prévue de livraison de la prestation, une facturation complémentaire sera établie par le Vendeur à condition que ce dernier soit en mesure d'assurer une telle livraison.

#### Article 9 - Annulation

Le Client qui souhaite annuler la commande devra en informer par écrit le Vendeur.  
Dans ce cas, les sommes déjà versées au Vendeur ne seront pas remboursées au Client.

La non-présentation du Client lors de la prestation entraînera l'annulation de la prestation à son initiative. Dans ce cas, les sommes déjà versées au Vendeur ne seront pas remboursées au Client.

#### Article 10 – Fermeture administrative

En cas de fermeture administrative de l'établissement du Vendeur, le Vendeur en informe dans les meilleurs délais les Clients ayant commandé des prestations devant être livrées durant la période de fermeture administrative.

Le Vendeur et le Client devront faire leurs meilleurs efforts afin de modifier la date de livraison.

La modification s'effectuera alors dans les conditions de l'Article 8.

Le Client ne pourra réclamer aucune remise lors en demandant le bénéfice de la présente clause, pour cause du report de sa livraison suite à la fermeture administrative de l'établissement du Vendeur.

#### Article 11 - Force majeure

Le Vendeur ne sera en aucun cas responsable d'une inexécution du contrat qui serait due à un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code civil.

Par conséquent, le Client ne pourra réclamer aucune indemnisation.

#### Article 12 - Données à caractère personnel

1. Le Client communique des données à caractère personnel (prénom, nom, adresse, email, téléphone, date de naissance) lors de la conclusion du contrat.

2. Les données du Client seront traitées aux fins de fournir correctement la prestation au Client. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat.

Dans ce cas, les données sont conservées par le Vendeur pendant la durée la plus longue parmi (i) la durée nécessaire à l'achèvement de la prestation envisagée, (ii) la durée de conservation prévue par la loi ou (iii) le délai d'expiration du délai de prescription concernant une contestation née du contrat de vente.

3. Également, les données du Client seront traitées à des fins de prospection commerciale. Le traitement répond alors aux intérêts légitimes de développement et de fidélisation de clientèle, poursuivis par le Vendeur.

Dans ce cas, les données sont conservées durant trois (3) ans à compter de la collecte des Données. Cette période est renouvelée en cas d'interaction.

4. Le Client dont les Données ont été collectées a le droit de définir des directives – modifiables ou révocables à tout moment - relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses Données après son décès :

- soit, concernant l'ensemble des Données qui ont été collectées la concernant, pas seulement par le Vendeur, par le biais de directives générales enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par la Commission nationale de l'informatique et des libertés ;
- soit, concernant les Données collectées par le Vendeur, par le biais de directives particulières adressées au Vendeur et enregistrées par ce dernier.

5. Lorsque le Client qui communique ses Données est âgé de moins de 16 ans, le Vendeur s'assure systématiquement que son responsable légal a autorisé ce traitement de Données. Dans l'hypothèse où le Responsable de Traitement découvrirait que l'autorisation du responsable légal n'est pas valide, il fera ses meilleurs efforts pour supprimer lesdites Données.

6. Le Client ayant communiqué ses Données peut questionner le Vendeur quant au traitement de ses Données, et plus précisément :

- la confirmation que les Données sont ou ne sont pas traitées ;
- les finalités du traitement des Données ;
- la durée de conservation des Données.

A compter de deux demandes en ce sens, nécessitant une réponse par voie postale, les frais d'affranchissement seront imputés à la personne demandeuse d'information.

7. Le Client dont les Données ont été collectées peut demander au Vendeur la rectification de ces Données, lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes.
8. Le Client dont les Données ont été collectées peut en demander l'effacement au Vendeur.
9. Le Client dont les Données ont été collectées peut demander au Vendeur que le traitement des Données soit limité si les Données ne sont plus nécessaires à la finalité du traitement annoncée au paragraphe 1 mais peuvent toujours être utiles à une constatation, à un exercice ou à la défense de droits en justice.

Le Client dont les Données ont été collectées qui craint une inexactitude dans les données peut demander la limitation du traitement de ses Données le temps de la vérification, par le Vendeur.

En cas de limitation du traitement des Données, le Vendeur informera le demandeur de la levée de la limitation.

10. Le Client dont les Données ont été collectées peut demander au Vendeur la communication de ces Données à un autre responsable de traitement, si cela est techniquement possible. La personne peut également procéder elle-même à cette communication, ce à quoi le Vendeur ne s'opposera pas.
11. Le Client dont les Données ont été collectées peut s'opposer, à tout moment, au traitement de ses Données à des fins de prospection auprès du Vendeur. Cette opposition pourra s'effectuer au moyen d'un lien prévu à cet effet au sein des correspondances à des fins de prospection.
12. Les demandes portant sur les paragraphes 6 à 10, devront être envoyées par le Client dont les Données ont été collectées à [info@domainedecrecy.com](mailto:info@domainedecrecy.com) avec une copie de sa pièce d'identité.

Le droit d'opposition à la prospection commerciale indiqué au paragraphe 11 pourra s'effectuer directement au moyen d'un lien prévu à cet effet au sein des correspondances de prospection.

13. Le Client dont les Données ont été collectées peut introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle - en France, la CNIL - de l'État dans lequel se trouve sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si elle considère que le traitement de ses Données n'est pas respectueux de la réglementation applicable à la protection des Données (la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 n°78-17 modifiée, et le Règlement Général sur la Protection des Données du Parlement européen et du Conseil n°2016/679 du 14 avril 2016)

#### Article 13 - Réclamations, médiation

En cas de litige entre le Client et le Vendeur, toute réclamation du Client doit être portée par écrit à la connaissance du Vendeur. Ensemble, le Vendeur et le Client s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, et si le Client est une personne physique, il a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com) ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS.

#### Article 14 - Applicabilité

Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier les présentes Conditions à tout moment.  
Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la formation du contrat.

#### Article 15 - Cession

Le Vendeur peut transférer le contrat à des tiers, auquel cas il en informera par écrit le Client.

Le Client qui souhaite transférer le contrat à un tiers doit obligatoirement en informer par écrit le Vendeur et recueillir son accord. Le silence gardé par le Vendeur ne peut être interprété comme un accord quant au transfert.

#### Article 16 – Divers

Le fait pour le Vendeur de ne pas faire valoir un droit au titre du contrat n'emporte pas renonciation à revendiquer l'application d'autres droits ou du même droit ultérieurement.

Si une disposition quelconque des présentes Conditions devait être considérée illégale, invalide ou inapplicable, cette disposition sera réputée annulée sans que cela n'affecte la validité et l'applicabilité des autres dispositions desdites conditions.

#### Article 17 - Loi applicable, juridiction compétente

Les présentes Conditions ainsi que le contrat de vente sont soumis au droit français.

En cas de litige né du contrat de vente, les juridictions françaises sont compétentes.